

**Décision du Maire
de Montaigu-Vendée**
N° DECRE_2025_049

Avenant n°1 au lot n°2 « Bureau d'études paysagiste » du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du quartier d'habitation « Les Vignes » à La Guyonnière

Le Maire de la ville de Montaigu-Vendée,

*Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2020.05.26-24 en date du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de Montaigu-Vendée,
Vu les pièces contractuelles du lot n°02 « BUREAU D'ETUDES PAYSAGISTE » notifié le 28 décembre 2018 à l'entreprise SCALE (85500 LES HERBIERS),
Considérant la nécessité de formaliser par un avenant, des prestations supplémentaires,*

DECIDE

ARTICLE 1

L'avenant n°1 au lot n°02 « BUREAU D'ETUDES PAYSAGISTE » du marché n° MV-201917-107 est passé avec l'entreprise SCALE (85500 LES HERBIERS), sur le fondement des dispositions de l'article 139 3° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

ARTICLE 2

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant : + 2 650,00 € HT
- En % : + 17,9%

portant ainsi, le montant du marché à :

- Montant : 17 437,50 € HT

ARTICLE 3

L'avenant et toutes les pièces s'y rapportant seront signés par Monsieur le Maire.

ARTICLE 4

Les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget suivant :

- Montaigu-Vendée – Budget annexe Opérations Aménagement Urbain - 16306

ARTICLE 5

Le Directeur Général des services de la Ville de Montaigu-Vendée, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au receveur municipal.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 17/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

